

ואע"פ שאין ראיה לדבר זכר לדבר. ראיה גמורה אינה דשאני התם שהיו צדיקים גמורים:

Même s'il n'y a pas de preuves pour le sujet, il y a une allusion.

Il n'y a pas de preuve claire, car là-bas il s'agissait de (*personnes*) complètement Justes, (*et c'est pour cela que l'on ne demandait pas de comptes, alors que les préposés de la Tzedaka bien qu'honnêtes, n'étaient pas forcément des Justes*):

אין פוחתין לעני העובר ממקום למקום מכר בפונדיון כו'.

Pour un pauvre voyageant d'un endroit à l'autre on ne donnera pas moins qu'une Miche valant 1 poundione etc. .

הכר עולה ששה ביצים דצא מהן מחצה לחנווני והוא מזון שתי סעודות כדתניא בפרק כיצד משתתפין (עירובין דף פב:)

La miche est équivalente à 6 Beitsim (6 œufs, soit près de 360 cm³) car il faut retirer du calcul la moitié de la valeur qui représente la somme que gagne l'artisan, et cela équivaut à la nourriture nécessaire pour 2 repas, comme nous l'enseigne une Beraïta dans le chapitre "keitzad michtatefine" (Irouvine p.82b)

Question :

וקשה לר"י דבפרק כל כתבי (שבת דף קיח. ושם) משמע שהוא רגילות דאיכא סעודה בהדיה דקאמר התם דכי אזיל מלווינא ליה סעודה בהדיה דכי אזיל לאו בריקן אזיל ואם כן למה נותנין לו שתי סעודות די לו בסעודה אחת ההיא סעודה דאיכא בהדיה יאכל מיד וסעודה שנותנין לו עכשיו יוליכנו עמו

Rabeïnou Yitzhak se pose une question: car dans le chapitre "kol kitvei" (Shabbat p.118a et là-bas) il ressort qu'il était habituel qu'il ait un repas avec lui (*en arrivant dans la ville*) car il est dit là-bas que lorsqu'il quitte (*une ville où il est passé*), on lui remet un repas pour l'accompagner, afin qu'il ne voyage pas sans rien (*litt. vide*), dans ce cas, pourquoi lui donne-t-on deux repas ? Un seul repas lui est suffisant, le repas qu'il a amené avec lui sera consommé de suite, et le repas qu'on lui donne, il l'amènera avec lui

Réponse :

ונראה לר"י דאין מחלקין תמחוי בלילה לפי שאינן יכולין להבחין למי נתנו ולמי לא נתנו וכן משמע מדקאמר לן נותנים לו פרנסת לינה ומפרש דהיינו פוריא ובי סדיא אבל ככר אין נותנין לו ולכך נותנין לו ב' סעודות שיאכל אחת בלילה ואחת למחר דכי אזיל לאו בריקן אזיל

Et pour Rabeïnou Yitzhak il semble que l'on ne distribue pas de nourriture (*pour les pauvres*) la nuit, car ils (*les responsables*) ne peuvent pas discerner à qui ils ont donné et à qui il n'ont pas donné, c'est ce qui ressort aussi (*de ce que dit la Guemara par la suite*): puisque l'on dit: "s'il passe la nuit on lui donne le nécessaire pour passer la nuit, et il est expliqué qu'il s'agit d'un lit et d'un oreiller, mais on ne lui donne pas de miche; c'est pour cela qu'on lui donne deux repas, il en consommera un la nuit, et il emportera l'autre le lendemain, pour ne pas qu'il voyage sans rien

וטעמא דבעינן שלא ילך ריקם דאינו דומה מי שיש לו פת בסלו למי שאין לו ולא יהא רעב כל כך et la raison pour laquelle l'on ne veut pas qu'il parte sans rien, est que celui qui a du pain dans son panier n'est pas semblable à celui qui n'en a pas, et ainsi (*sachant qu'il a du pain*) il ne ressentira pas tellement la faim

אבל אין לפרש דהטעם שמא לא יגיע בין היהודים ויהא לו מה לאכול

Il ne faut cependant pas dire (*litt. expliquer*) que la raison (*pour laquelle il a droit à ce repas supplémentaire*) est la crainte qu'il ne parvienne pas à atteindre un lieu où vivent des juifs, et qu'il n'ait donc pas de quoi manger

דאי חיישינן להכי היה ליתן לו שלש סעודות כי גם בלילה לא יתנו אף כשיגיע בין היהודים שאין מחלקין תמחוי בלילה

car si l'on craignait ceci il aurait fallu lui donner 3 repas: (*même si en arrivant il en a un dans son sac, ce qui fait 4 repas*)

1. un repas lorsqu'il arrive
2. un repas pour la nuit

3. *un repas au cas où ne parviendrait pas à un lieu où vit une communauté juive (il arriverait dans ce lieu en milieu de journée)*
4. un repas qu'il consommerait une fois arrivé dans un lieu où vit une communauté juive puisqu'il y parvient la nuit, et qu'il n'y a pas de distribution de repas à ce moment là.

Rejet d'une éventuelle réponse :

ואין לומר דלעולם מחלקין ולכך נותנין שתיים דחיישינן שמא לא יגיע בין היהודים שתי פעמים
il ne faut pas dire non plus, que réellement, on distribue (*des repas la nuit*) et que la raison pour laquelle on lui donne deux repas, est que l'on craint qu'à deux reprises il ne parvienne pas parmi des juifs

אי נמי לא חיישינן אלא לפעם אחת והשניה נותנין לו כדי שיהא לו פת בסלו
ou bien que l'on craint qu'il ne parvienne pas parmi les juifs qu'une seule fois, (et pourquoi lui donnerait-on deux repas? L'un (*au cas où il ne parvienne pas parmi les juifs*), l'autre afin qu'il ait du pain dans son panier

דאם כן היכי קאמר התם דמלוינן ליה סעודה אחת בהדיה ואם יש לחוש שמא לא יגיע בין היהודים היה לו ליתן שתיים לכך נראה כדפרישית:

car dans ce cas, comment ont-ils pu dire là-bas qu'on lui remet un repas pour l'accompagner, car s'il y a lieu de craindre qu'il ne parvienne pas parmi les juifs, on aurait du lui donner deux repas,

c'est pour cette raison que la réponse juste est celle que j'ai mentionné (*un repas pour la nuit, puisqu'il n'y a pas de distribution, un repas pour la route, afin qu'il ait du pain dans son panier*)

שבת נותנין לו מזון של סעודות.

Shabbat on lui donne de la nourriture pour trois repas.

פירוש בשבת בצהרים אותן שתי סעודות שנתן לו אתמול בערב שבת אכל ליל שבת ושבת שחרית ושלש סעודות שנותנים לו בשבת יאכל אחת בשבת בסעודה שלישית ואחת למוצאי שבת ושלישית ישאר לו למחר בדרך שלא ילך ריקם ואין להאריך

Cela veut dire, Shabbat après-midi, car les deux repas qu'on lui a remis la hier, la veille de Shabbat, il en a consommé un la nuit de Shabbat (**vendredi nuit**), et l'autre Shabbat au matin, et durant Shabbat on lui remet trois repas : il en mangera:

1. un Shabbat pour le troisième repas (de Shabbat)
2. un à la sortie de Shabbat (**Samedi nuit**)
3. le troisième lui restera pour le lendemain, pour la route, afin qu'il ne voyage pas sans rien, et il est inutile de prolonger (*les commentaires, c'est facile à comprendre*)

וקשה לרבינו שמשון בן אברהם הא דתנן במסכת פאה (פ"ח מ"ז) ומייתי לה בפרק כל כתבי (שבת דף קיה ושם) מי שיש לו מזון שתי סעודות בביתו לא יטול מן התמחוי ואמאי הא אחד יאכל מיד ואחד בלילה וא"כ כי אזיל ריקם אזיל

Et un problème se pose à Rabeinou Chimchone fils de Avraham, à propos de ce qu'enseigne une Michna dans le traité Péah (ch.8 Michna.7) et sui est rapportée dans le chapitre "kol kitvei" (traité Shabbat p.118a et là-bas): "celui qui a dans sa maison de quoi se nourrir pour deux repas, n'aura pas le droit de prendre de la banque alimentaire"

mais pourquoi donc ? Il va manger un repas de suite, l'autre la nuit, et (*le lendemain*) il partira dans rien!*

**Et l'on a bien vu sue l'on ne laisse pas un pauvre voyager sans rien!!!*

וצריך לפרש דמזון שתי סעודות דקאמר היינו בלא אותה שיש לו לאכול מיד

Et l'on est tenu de dire que "la nourriture pour deux repas, dont on a parlé" est (*ce qu'il possède*) en dehors de celui qu'il va consommer de suite.

וא"ת שבת אמאי נותנין לו שלש סעודות והא הך מתניתין רבי עקיבא היא דקתני רישא כל מי שיש לו מזון י"ד סעודות לא יטול מן הקופה

Et si tu disais: Pourquoi lui donne-t-on Shabbat, trois repas? Voici que cette Michna va selon Rabbi Akiva, puisqu'il est enseigné dans sa première partie: "tout celui qui possède la valeur de 14 repas, n'aura pas le droit de prendre de la caisse de charité"

ופריך בפרק כל כתבי הקדש (שם) מני אי רבנן חמיסר הויין אי רבי חדקא שיתסר הויין ומשני הא מני רבי עקיבא היא דאמר עשה שבתך חול

et dans le chapitre "kol kitvei hakodesh" on objecte (là-bas): "qui est l'auteur de cette Michna ?"

- s'il s'agit des Sages (qui s'opposent à Rabbi Akiva) cela fait 15 (repas) (les Sages pensent qu'il est nécessaire de consommer 3 repas durant Shabbat, donc pour les six jours avec deux repas par jour cela fait 12 plus 3 repas de Shabbat cela fait 15)
- s'il s'agit de Rabbi Hi'dka , cela fait 16 (Rabbi Hi'dka pense que Shabbat il est nécessaire d'en consommer 4 repas)

et la Guemara répond : cette Michna est de Rabbi Akiva qui a dit "transforme ton Shabbat en un jour profane etc.. (et ne dépends pas des créatures, donc même pour Shabbat il suffit de deux repas)

donc pourquoi donne-t-on trois repas pour Shabbat ?

ונראה לרבינו שמשון בן אברהם דבשביל סעודת שבת אין לו להתחיל וליטול אבל בשכבר צריך ליטול נוטל גם כדי לסעודת שבת:

Il semble pour Rabeinou Chimchone fils de Avraham (que la réponse soit:) que pour un repas de Shabbat (dont il ne pourrait pas payer les frais, si par exemple il possède de quoi payer 14 repas) il n'aurait pas le droit de prendre de la caisse, mais s'il est dans une situation où il doit prendre de la caisse, il pourra aussi prendre pour le repas (supplémentaire) de Shabbat.

לא אזדקיך ליה.

Il ne s'en occupa pas.

רב פפא גבאי היה ולא נתן לו מן הקופה כדתניא אין נותנין לו מן הקופה כיון שמחזור על הפתחים

Rav Pappa était préposé à la Tzedaka, et il ne lui a pas donné (de l'argent de la caisse) comme l'enseigne une Beraïta "on ne lui donnera pas de la caisse, puisqu'il frappe aux portes"

וא"ל רב סמא אי מר לא אזדקיך ליה לתת לו מן הקופה היינו כדי סעודה כל שכן שגם אחרים לא יתנו לו

Et Rav Samma lui a dit: si notre Maître ne s'en occupe pas en lui donnant de la caisse de charité, la valeur d'un repas, (il est à craindre, que) d'autres ne lui donneront pas a fortiori !

ומסיק הא דתניא אין נזקקין לו מן הקופה היינו כדי סעודה אבל דבר מועט יתנו לו:

Et la conclusion (du débat entre Rav Samma et Rav Pappa) est que l'on ne s'occupe pas de lui donner le prix d'un repas, mais ils lui donneront une moindre somme :

שנאמר והעמדנו עלינו מצות. ואף על גב דהאי קרא גבי בית אלהינו כתיב דהיינו בדק הבית כל שכן צדקה:

Comme il est dit "et nous avons fixé sur nous des Mitzvot "

Et bien que ce verset a été écrit à propos de "la maison de notre D..." c'est à dire qu'il s'agissait de la caisse d'intendance du Temple, on doit dire que la Tzedaka est a fortiori considérée comme équivalent à toutes les Mitzvot réunies: